

Règlements du « CONCOURS - CAMP D'ÉTÉ » Facebook détaillés

- 1) Conditions de participation au concours;
Le participant doit
 - a. Aimer notre page Facebook : <https://www.facebook.com/studioacrobatique>
 - b. Commenter la promotion sur notre page en spécifiant pourquoi son enfant devrait gagner le camp d'été (offert aux jeunes de 6 à 17 ans)
« CONCOURS - CAMP D'ÉTÉ »
 - c. Partager notre promotion à ses contacts
 - i. Faire ainsi en sorte que nous atteignons progressivement « 2000 j'aime »
- 2) Pour participer il faut se rendre sur notre page : <https://www.facebook.com/studioacrobatique>
 - a. Aimer la page
 - b. Commenter la promotion : Courez la chance de gagner une semaine de camps d'été 2015 ! En spécifiant pourquoi son enfant devrait gagner brièvement.
 - c. Partager la promotion à ses contacts
- 3) La date limite de participation est reliée à la date où nous atteindrons le « 2000 j'aime »
- 4) Le camp sera tiré au hasard parmi tous les participants ayant ; 1- Aimé notre page 2-Commenté le concours 3- Partagé le concours à leurs contacts ; 4.1 Un camp d'été d'acrobaties (gymnastique au sol le matin, choisir trampoline ou cheerleading en après-midi au choix) offert aux jeunes de 6 à 17 ans d'une semaine d'une valeur de 350\$ sera offert, durant la semaine au choix du gagnant en autant qu'il reste encore de la place dans sa semaine préférée parmi les 10 semaines de camps offertes durant l'été 2015;
- 5) Nous ferons la désignation du gagnant du prix; Dès que nous atteindrons « 2000 j'aime », le grand gagnant qui aura été tiré devra répondre dans les 7 jours suivants son annonce par réponse à son commentaire Facebook, une fois les arrangements pris avec le gagnant son nom sera affiché sur notre page dans les commentaires du concours.
- 6) Dans le cas où le participant ne répondrait pas dans les 7 jours suivants l'annonce par message Facebook, un nouveau gagnant sera tiré au sort de la même manière.
- 7) Dans tous les cas, seront exclues les personnes suivantes : La personne au bénéfice de laquelle ce concours publicitaire est tenu, ses employés, représentants, son agents et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- 8) Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler ;
- 9) Pour obtenir son prix, le gagnant devra avoir aimé la page, partagé la promotion et écrit un commentaire pertinent et avoir répondu dans les 7 jours à l'annonce de son nom comme gagnant ;
- 10) Le participant n'aura rien à déboursier pour recevoir son prix, il devra toutefois

remplir un formulaire consentement de participation à l'activité, ainsi qu'une fiche de participation pour l'élève fournis par l'administration du Studio Acrobatique.